

Option DROIT & AFFAIRES

L'ÉVÉNEMENT

Robert Badinter et Thomas Clay fondent Corpus Consultants

Lundi matin, un cabinet de consultant d'un nouveau genre a vu le jour. Corpus Consultants est un cabinet de consultation juridique de haut niveau, composé de professeurs de droit agrégés capables d'apporter leur éclairage sur des questions de pur droit aux avocats et aux entreprises qui le demandent. Une initiative originale et prometteuse qui revient à Robert Badinter, président fondateur, assisté de Thomas Clay, associé gérant. Ce dernier explique :

«L'activité de consultation des professeurs de droit consiste à fournir un avis de droit aux avocats ou aux entreprises. Cette consultation est destinée, ou pas, à être produite devant un tribunal. Cette activité est traditionnellement menée de manière isolée et erratique. Avec Corpus Consultants, nous souhaitons proposer un travail normé, issu d'une réflexion collective, cosignée par au moins deux associés, répondant à une charte éthique accessible sur notre site internet, afin de parvenir à une sorte de label d'excellence des consultations juridiques.» Une démarche parfaitement transparente, qui est explicitée en détails sur le site de la société.

Corpus Consultants est pour l'instant composée de 14 associés, tous professeurs agrégés de droit et qui sont reconnus pour la qualité de leurs travaux. Leurs expertises couvrent toutes les branches du droit : du droit privé au droit public,

en passant par le droit européen. Lorsqu'une demande de consultation est envoyée par mail à la société, les associés spécialisés en la matière se chargent d'apporter une réponse dans les meilleurs délais. «Notre idée est donc de disposer des ressources pour faire converger les savoirs et trouver les solutions aux conflits des disciplines. Et même sur les questions monodisciplinaires, nos consultations feront l'objet de regards

croisés et de réflexions collectives. Chaque consultation sera d'ailleurs signée au minimum par deux associés du cabinet, et relues par un ou deux membres du bureau, pour donner le label Corpus Consultants», décrit Thomas Clay avant de poursuivre «Nous nous interdisons les fonctions de conseil ou de contentieux. La stratégie juridique ou judiciaire doit rester le travail de l'avocat et nous ne souhaitons pas entrer en concurrence avec



Thomas Clay

eux. Notre offre est en effet complémentaire de leur travail et nous nous cantonnerons à des consultations de pur droit.» Corpus Consultants ne répondra qu'à des demandes émanant de juristes professionnels : juristes d'entreprises, avocats, officiers ministériels, juristes de collectivités territoriales, etc. Deux jours après l'ouverture, l'aventure est déjà bien lancée puisque le cabinet a déjà reçu une demande de consultation de la part d'un grand cabinet d'affaires. ■ Ondine Delaunay

AU SOMMAIRE

Droit&Communauté

Sarah Leroy, directrice juridique global d'Axa Real Estate p.2

Vers de nouvelles relations entre l'entreprise et l'avocat p.4

Droit&Affaires

Actualités p.5

Droit&Expertise

Gestion de crise : l'absolue nécessité d'indépendance des fonctions de contrôle p.7